



## Suffit-il d'obéir aux lois pour contribuer à une société juste ?



### Avant-propos

Dans les sociétés démocratiques, les lois organisent la vie de la Cité. Elles précisent les droits et devoirs des citoyens. Elles réglementent les rapports sociaux et visent à protéger contre l'arbitraire et la loi du plus fort. Pour autant, obéir aux lois suffit-il pour être « juste »? Annick Page, formatrice permanente au Cefoc, avance quelques éléments de réponse en distinguant légalité et moralité.

### MOTS-CLÉS

Démocratie

Justice

Légalité

Loi

Morale

Le Cefoc (Centre de formation Cardijn) est une association d'Éducation permanente qui organise chaque année une cinquantaine de groupes de formation en Belgique. Ces groupes rassemblent des personnes issues ou solidaires des milieux populaires. Les différentes formations proposées visent à s'interroger sur le sens de la vie, à réfléchir à comment vivre ensemble de manière citoyenne, en agissant dans le sens d'une société plus démocratique et plus solidaire.

Dans le prolongement de ses activités de formation, le Cefoc publie chaque année de courts textes d'analyse et une étude. Les thématiques abordées trouvent leur source dans les réflexions mises sur la table par les participants aux formations. Les textes sont destinés aux acteurs du monde associatif et à tout citoyen à la recherche d'outils de compréhension de la société susceptibles de favoriser l'émancipation et la mobilisation individuelles et collectives.

Dans les petites communautés indigènes de la forêt équatoriale comme dans les sociétés occidentales, il existe un ensemble plus ou moins sophistiqué et complexe de lois. Ces dernières peuvent être écrites ou intériorisées par les membres de la communauté. Un des codes les plus anciens que l'on connaisse est le code d'Hammourabi. Daté d'environ 1750 avant Jésus-Christ, ce texte juridique babylonien, gravé dans la pierre, est à ce jour le plus complet des codes de lois connus de la Mésopotamie antique. Plutôt que des lois réglées d'après des textes, certaines communautés appliquent un « droit coutumier » sur base d'usages, d'habitudes sociales. Quoiqu'il en soit, toutes les communautés humaines, petites ou grandes, intègrent des lois, des règles de vie pour assurer leur fonctionnement.

### En quoi les lois sont-elles nécessaires ?

Premièrement, elles permettent d'échapper au relativisme, à l'irrationnel, à l'arbitraire. S'il n'y avait pas de loi, chacun.e pourrait se sentir libre de faire ce qu'il veut. Aucun critère ne déterminerait ce qui est acceptable ou pas, ce qui relève du juste ou de l'injuste.

Certains philosophes estiment que, intrinsèquement, l'humain ne serait pas enclin à la solidarité, au respect, à la compassion. La loi du plus fort prédominerait ; l'homme serait « un loup pour l'homme », comme déclarait le philosophe Hobbes. Pour éviter cela, il serait important qu'une autorité supérieure organise la société et décide ce qui peut être autorisé ou non. Dans l'Antiquité, cette autorité supérieure émanait directement des dieux ou de Dieu. La loi était alors considérée comme sacrée. Au Moyen-âge, c'est le souverain qui détenait cette autorité. Dans les sociétés démocratiques actuelles, les parlements « horizontalisent » en partie l'élaboration des lois : les citoyen.ne.s élisent des représentant.e.s qui reçoivent une légitimité pour légiférer.

À distance de cette conception, des penseurs comme Pierre Kropotkine partent du constat que l'humain est enclin à l'entraide, à la solidarité. Celle-ci serait le moteur de l'évolution, plutôt que l'égoïsme ou la loi du plus fort. Kropotkine montre les

trésors d'ingéniosités inventés depuis des millénaires pour gérer le « vivre-ensemble » sur un mode qui n'est pas prédateur : greniers communs, caisses d'entraide pour la maladie, jurys populaires... À sa suite, des courants anarchistes ont soutenu la confiance en la capacité d'autodétermination des communautés, plutôt que la nécessité d'autorités supérieures édictant des lois.

Quoiqu'il en soit, toute communauté humaine est appelée à s'organiser, d'une manière ou d'une autre, en se dotant de règles pour fonctionner. Les lois organisent et régissent différents aspects de la vie en société, elles « font société » : hiérarchie sociale, gestion des biens communs, pratiques judiciaires, gestion des relations entre les personnes, activités économiques et bien d'autres domaines. Elles permettent à chaque citoyen.ne de se situer dans la société, de faire des choix de comportement en fonction de critères établis. Elles définissent des contraintes mais également des libertés puisque ce qui n'est pas interdit ouvre des possibilités d'imaginer des règles et des comportements positifs pour faire société.

De plus, un code juridique construit une tradition, un socle sur lequel s'appuyer. Le modèle peut et doit évoluer au fil du temps et des transformations de la société. Il constitue une base de réflexion pour débattre et s'adapter. Il assure une continuité.

### Souci de soi, de l'autre, de l'institution

Pour le philosophe Paul Ricoeur<sup>1</sup>, les lois sont là pour garantir « *le souci de soi, le souci de l'autre et le souci de l'institution* ».

Pourquoi devrait-on se soucier de soi ? Parce que « *je suis capable d'initiative, je peux commencer quelque chose en ce monde. Je suis capable d'agir selon des raisons, et non pas seulement selon des pulsions. Donc je peux tenter de légitimer ma conduite en argumentant, en rendant raison aux autres de ce que je fais. Je suis capable d'évaluer, de préférer ceci plutôt que cela sans être poussé par le dehors ou*

<sup>1</sup> P. RICŒUR, *L'éthique, la morale et la règle*. In *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, n°24, 1989, pp.52-59.

*par le dedans. Je suis capable de mettre en perspective mes actions courtes dans des projets plus vastes, des pratiques, des métiers, voire des plans de vie. J'ai finalement toute une perspective narrative sur ma propre vie. Je peux me percevoir moi-même comme une histoire de vie qui a de la valeur, qui mérite d'exister. »*

Le souci de l'autre découle automatiquement de ce souci de soi : ce qui s'applique à soi doit s'appliquer à l'autre. Cet autre est comme moi, en tant que personne, digne de respect. C'est pourquoi je ne peux porter atteinte à son intégrité.

Ricœur ajoute un troisième point : le souci de l'institution. « *Par 'institution', nous entendrons simplement 'un vivre-ensemble organisé' de quelque façon que ce soit. La politique ne représente donc là qu'une relation particulière. Je pense à une notion plus vaste que la relation de domination, que le rapport commander-obéir : une distribution organisée de rôles, de tâches, d'avantages, de désavantages* ». L'institution est là pour garantir les deux premiers points. En légiférant, elle préside donc à l'organisation du vivre-ensemble.

## Entre légalité et légitimité

Pour certains, la loi suffit à dire ce qui est juste. On parle de droit positif : on considère qu'il y a justice là où les règles juridiques sont appliquées. Quand on dit d'une chose qu'elle est légale, cela signifie qu'elle est conforme au droit positif (code civil, code pénal...). Dans l'Antiquité, Socrate estime que la loi est naturelle, sacrée et donc juste. Lorsqu'il est condamné à boire de la cigüe, alors qu'il ne se reconnaît pas coupable de ce qui lui est reproché, il ne se rebelle pas car si c'était le cas, il trahirait sa communauté. Pour Socrate, même si la loi est injuste, elle reste la loi à suivre.

Pour d'autres, la loi ne se confond pas avec la justice. Ce qui est considéré comme légal n'est pas forcément juste : ce n'est pas nécessairement légitime sur le plan des valeurs, de la morale. On peut considérer qu'il existe une justice morale plus importante que le juridique, qui s'extrait des lois, des règlements. On fait alors référence à un droit « naturel » (qui serait inscrit dans la nature de l'homme).

Pour les tenants du droit naturel, obéir aux lois ne suffit pas pour être juste. Il y a, au-dessus des règles définies par les législations, une question morale. On s'appuie alors sur des valeurs, qui devraient transcender les lois, comme la Déclaration universelle des droits humains.

Ce qui est légal peut entrer en conflit avec ce qui est jugé comme légitime. Par exemple, des sociétés, soutenues par des conseillers compétents, utilisent des règlements facilitant la réduction d'impôt. Ces manœuvres fiscales sont légales, respectent la loi. Mais sont-elles justes, au sens de la morale ? L'équité, la solidarité avec les plus fragiles, les plus démunis ne sont-elles pas sacrifiées au nom de la rentabilité à la faveur de quelques-uns et au nom du droit de récupérer des dividendes ? Comme le disait à sa manière Montesquieu, on peut considérer qu'« *Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi [...] mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.* »<sup>2</sup>

Par ailleurs, les lois sont généralistes et ne permettent pas de répondre à tous les cas particuliers, elles n'encadrent pas toutes nos actions. Tout ne peut pas être légiféré, rationalisé. Paul Ricœur parle de « jugement moral » en situation : le rôle de la personne qui doit juger est de voir en quoi la loi a été violée mais aussi les circonstances qui entourent les faits. Dans un tribunal, le juge n'applique pas la loi de manière stricte et aveugle. Son avis est ajusté, la loi est interprétée au regard de nombreux autres éléments. Chaque jugement est rendu en fonction de cas particuliers.

## En conclusion

On pourrait reformuler la question de cette analyse comme suit : suffit-il d'obéir à ce qui est légal pour que l'action soit légitime ? On peut estimer qu'être juste ne se confond pas avec l'obéissance aux lois. La notion de justice appartient aussi au registre de la morale et de l'éthique.

Le juridique ne peut répondre à tout. Il existe une justice morale qui éclaire les situations. On pourrait rappeler ici la règle d'or : « *agis uniquement d'après la maxime*

<sup>2</sup> MONTESQUIEU (1689-1755), *Cahiers* (publié à titre posthume).

*qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* ». Que deviendrait la société si tout le monde prenait la même décision que moi ? Que deviendrait la société si tout le monde, tente d'accaparer les richesses, prend le bien d'autrui ou la vie de l'autre ?

Les lois esclavagistes du 18<sup>ème</sup> siècle, les lois ségrégationnistes d'Afrique du Sud ou des États-Unis ou encore les lois anti-juives du 3<sup>ème</sup> Reich montrent que le juridique n'est pas un gage inébranlable de justice sociale, d'équité. Aujourd'hui encore, des lois sont promulguées pour préserver le pouvoir de quelques-uns, pour asseoir une domination ; des projets de loi, qui pourraient être en faveur de plus d'égalité, sont parfois écartés.

Enfin, il semble important que les pouvoirs qui définissent les lois et les font appliquer soient considérés comme légitimes par les citoyens.

Dans certaines situations, la recherche de justice peut amener à se positionner contre les lois établies, transgresser, militer collectivement en faveur de changements de lois, ou encore faire de la désobéissance civile. Être juste, c'est donc parfois résister voire désobéir à une loi estimée injuste.

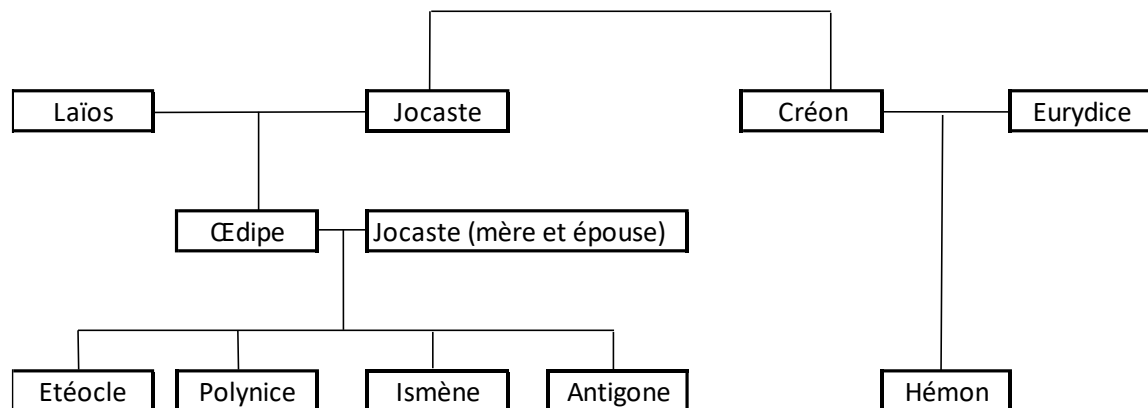


Annick Page,  
Formatrice permanente au Cefoc

## Pour travailler cette analyse seul ou en groupe

### 1. Questionner notre propre rapport à la loi

- Quelle loi ou règlement avons-nous déjà enfreint ou avons-nous déjà été tenté d'enfreindre. Pour quelle(s) raison(s) ?
- Aujourd'hui, avons-nous des exemples où la transgression de la loi apparaît comme nécessaire ? Au nom de quoi, de quelle valeur ?
- L'histoire tragique d'Antigone :



Les deux frères d'Antigone, Étéocle et Polynice, se disputent le trône de Thèbes. Polynice assiège sa propre cité à la tête d'une armée. Il chasse son frère Étéocle. Tous deux en viennent à s'affronter lors des combats livrés devant la ville et meurent de la main l'un de l'autre. Après le duel, leur oncle Créon ordonne que le corps de Polynice, qu'il considère comme un traître à sa patrie, reste sans sépulture à l'endroit où il est tombé, contrairement à celui d'Étéocle.

Antigone fait part à sa sœur Ismène de son intention de braver l'interdiction émise par le roi Créon d'accomplir les rites funéraires pour leur frère Polynice.

Antigone risque la mort. Tout en reconnaissant la justesse du geste, Ismène refuse de la suivre dans cette entreprise (« je cède à la force ; je n'ai rien à gagner à me rebeller »). Antigone accomplit donc les rites funéraires pour son frère Polynice.

Un garde vient alors informer le roi de la violation de son décret, sans toutefois connaître l'identité du coupable. Il suggère à celui-ci que son interdiction était peut-être excessive. Créon se fâche et lui ordonne le silence. Le garde est accusé d'être complice de l'auteur du forfait rapporté, de cacher son identité, et cela « pour de l'argent ». Le roi le menace des pires sévices s'il ne ramène pas rapidement un coupable afin de s'innocenter.

C'est dans un mélange de soulagement et de réticence (« il y a une chose qui importe avant tout : sauver sa peau ») que le garde revient accompagné d'Antigone, prise en flagrant délit de récidive. La jeune fille affirme l'illégitimité de l'édit royal en se réclamant des lois divines, non-écrites et éternelles. Mais Créon soutient que les lois humaines ne peuvent être enfreintes pour des convictions personnelles et qu'en outre, Polynice était un paria qui s'était associé aux ennemis de la cité.

Auprès de son oncle, Antigone justifie sa lutte par l'amour fraternel (« je ne suis pas faite pour vivre avec ta haine, mais pour être avec ceux que j'aime »). Mais Créon finit par disqualifier sa nièce sur un critère sexiste : « ce n'est pas une femme qui fera la loi ».

Quand la sœur d'Antigone, Ismène, réapparaît, c'est pour s'entendre accuser par son oncle d'avoir participé à la cérémonie mortuaire ou, du moins, d'en avoir eu connaissance sans dénoncer (ce qui ferait d'elle une complice).

Ismène exprime son désir de partager le sort de sa sœur. Celle-ci refuse, la jugeant intéressée : elle considère qu'Ismène est terrorisée à l'idée de se retrouver seule survivante de sa famille.

Créon, exaspéré, les traite de folles et les fait placer en réclusion.

Puis arrive Hémon, le fils de Créon et fiancé de la condamnée, Antigone. Il dit à son père qu'il se trouve dans l'abus de pouvoir en refusant « les honneurs que l'on doit aux dieux ». Il pense que son père commet une « faute contre la justice » mais, surtout, qu'il refuse d'écouter la voix du peuple qui réclame qu'on épargne Antigone.

Encore une fois, Créon affirme que la justice s'applique à quiconque agit à l'encontre des lois. Finalement, il soutient que le comportement de son fils Hémon est influencé par l'amour qu'il porte à Antigone. Il conclut en disant que les fils doivent une obéissance inconditionnelle aux pères, et le peuple à son chef.

Source : wikipedia.org

- Quelles sont les lois en jeu ?
- En quoi sont-elles bafouées ? Par qui ? Quelles sont les motivations de chacun des acteurs ?
- Que nous apprend cette histoire sur le rapport à la loi ?

## 2. Lecture de l'analyse

### 3. Cette analyse éclaire-t-elle autrement les questions et les réflexions de départ ?

